CONVENTIONS
RÉGULER LA MONDIALISATION

Atelier de réflexion du 20 juin 2014
8h45 -10h30
Ministère des affaires étrangères
48 rue de Javel, 75015 Paris
Salle GUT 355

Accords d'investissement et développement durable

Comment concilier la protection des investissements étrangers et la promotion du développement durable ? Certaines affaires en cours semblent attester d'une difficile cohabitation de ces deux philosophies. La compagnie suédoise Vattenfall, par exemple, poursuit l'Allemagne parce que le pays a décidé de sa sortie progressive de l'énergie nucléaire. La compagnie pétrolière et gazière Lone Pine attaque le Canada en raison du moratoire sur l'exploitation des gaz et pétroles de schiste, soutenant que cette interdiction temporaire constitue une violation du contrat de fourniture d'électricité qu'elle a conclu avec la province de l'Ontario pour vingt ans. Or ce type de poursuites résulte de la mise en place, au travers de traités d'investissements bilatéraux négociés entre États, de règles spécifiques de protection des investissements, instituant notamment la possibilité pour des investisseurs de régler d'éventuels différends avec les États d'accueil devant des tribunaux arbitraux internationaux (les mécanismes dits RDIE, ou ISDS en anglais).

On peut dès lors s'interroger : dans les 3000 accords internationaux d'investissement actuellement en vigueur, quelle place est réservée aux questions sociales, environnementales, ou culturelles ? De nouvelles lois ou réglementations prises dans ces domaines peuvent-elles effectivement être interprétées par de grandes entreprises transnationales comme discriminatoires et justifiant des demandes de compensation financière substantielle ? Est-il envisageable au contraire que des traités bien rédigés contribuent à encourager un investissement socialement responsable, et les pays les mieux-disant dans le domaine du développement durable ?

Intervenants :

Mme Sabrina Cuendet, Maître de conférences, École de droit de la Sorbonne, membre de l'Institut de recherche en Droit International et européen de la Sorbonne (IREDIES).
M. Robin Edme, Conseiller Finance Responsable, Commissariat général au développement durable, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
M. Philippe Leboulanger, Avocat associé, Leboulanger & Associés